

**Compte d'exploitation 2011.
Assurance vie collective.**

2011

2011: une année placée sous le signe de la consolidation, de l'extension et de l'innovation.



Chère lectrice, cher lecteur,

Après quelques années turbulentes, l'exercice annuel 2011 entrera dans l'histoire de la prévoyance du personnel en Suisse comme une année assez calme. Mais cela ne signifie pas que les prestataires dans ce domaine, l'Helvetia en premier lieu, ont été inactifs cette année, au contraire: la consolidation des acquis, l'extension des points forts et la mise en œuvre d'innovations constituaient les défis majeurs que l'Helvetia a relevés une fois de plus avec succès.

Malgré une pression concurrentielle restant élevée, les affaires vie collective de l'Helvetia ont connu en 2011 une croissance de 18.7%, donc nettement supérieure à la moyenne du marché. L'assurance vie collective de l'Helvetia est de nouveau parvenue à gagner des parts de marché. La grande confiance que les entreprises suisses continuent de témoigner à l'Helvetia transparait dans le nombre élevé de nouvelles conclusions ainsi que dans l'augmentation de l'effectif des personnes assurées: cet effectif totalise désormais 193'839 assurés, soit une progression de plus de 10'000 personnes. Tous ces assurés ont un droit légitime à ce que leurs fonds de prévoyance soient gérés à titre fiduciaire et génèrent des produits supplémentaires, qui, dans le meilleur des cas, dépassent les garanties. Malgré une situation toujours difficile concernant les intérêts, l'Helvetia a également satisfait à cette exigence: grâce à un excédent d'intérêts sur les avoirs de vieillesse subobligatoires, il a été possible de générer un rendement global attractif. Les coûts de mise en œuvre par personne assurée s'élèvent à CHF 408 en moyenne et ont donc, du fait de la croissance, progressé de 4% par rapport à l'année précédente.

Avec la reprise des affaires vie collective de Phenix Assurances, l'Helvetia a franchi un pas important en 2011 vers l'extension de sa position sur le marché en Suisse romande.

Le compte d'exploitation indique explicitement les modifications particulières qui se sont produites par rapport à l'année précédente en raison de cette reprise ou d'autres directives. Les dépenses de marketing et de publicité apparaissent dorénavant séparément. Afin de faciliter la comparaison des données, nous présentons également les chiffres correspondants de l'année précédente. Nous espérons ainsi apporter une transparence supplémentaire au niveau des comptes.

Le calme régnant sur le marché de la prévoyance du personnel ne va guère durer. Malgré la saturation croissante de différents marchés partiels, l'assurance vie collective de l'Helvetia observe toujours un potentiel de croissance intéressant dans certains segments de clientèle sélectionnés. L'année dernière, l'Helvetia a fortement progressé dans le développement annoncé de produits alternatifs. Ces solutions inédites s'adressent aux clients qui souhaitent profiter d'opportunités de rendement supplémentaires tout en étant financièrement en mesure de supporter eux-mêmes les risques qui y sont associés. Les innovations de cette nature, qui viennent compléter le modèle éprouvé de l'assurance complète, permettront encore à l'avenir à l'assurance vie collective de l'Helvetia de couvrir de manière optimale les besoins de ses clients.

Avec les associations sectorielles, l'Helvetia voit d'un œil favorable les défis politiques, à l'image de la réforme structurelle. Cette dernière sert à améliorer davantage la transparence dans la prévoyance professionnelle – une préoccupation de l'Helvetia depuis de nombreuses années. L'estime et la confiance en la prévoyance professionnelle peuvent ainsi être renforcées de manière durable.

L'Helvetia continue d'être un partenaire fiable et innovant pour la prévoyance professionnelle. Nous nous réjouissons de la poursuite de notre collaboration et vous remercions de votre confiance.

Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür
Président du Comité de direction

Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2011 de l'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature, le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

Compte de résultat

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	2011	2010
Produits		
Primes d'épargne	2 069 276	1 717 757
Primes de risque	327 827	288 114
Primes de frais	85 930	84 432
Recettes des primes brutes acquises	2 483 033	2 090 303
Produits directs des placements	373 362	354 133
Résultat des ventes	38 634	1 905
Résultat de change	-18 554	-1 871
Solde des réévaluations et amortissements	-82 106	-6 269
Charges d'intérêts	5	-152
Charges pour la gestion de la fortune	-16 505	-15 276
Produits des placements de capitaux (net)	294 836	332 470
Autres produits	23 151	9 804
Résultat de la réassurance	-15 677	-13 710
Total des produits	2 785 343	2 418 867
Charges		
Prestations en cas de vieillesse, décès et invalidité	508 432	469 841
Prestations de libre passage	733 026	620 448
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	201 966	244 042
Frais de traitement des prestations ¹	6 668	6 268
Prestations d'assurance	1 450 092	1 340 599
Avoirs de vieillesse	738 814	508 955
Réserve mathématique	400 342	392 616
Polices de libre passage	7 995	14 407
Autres	-22 890	99
Variation des provisions techniques	1 124 261	916 077
Frais de conclusion et d'administration	85 337	79 739
Autres charges	4 664	5 043
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	65 312	23 311
Résultat d'exploitation	55 677	54 098
Total des charges	2 785 343	2 418 867

¹ Conformément aux nouvelles directives de la FINMA, les frais de traitement des prestations doivent être, dès 2011, mentionnés séparément dans les prestations d'assurance et ne sont plus inclus dans les coûts de mise en œuvre. Afin de faciliter la comparaison des données, les chiffres correspondants de 2010 ont également été ajustés en fonction de ce principe.

Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, l'Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective.

Bilan

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	31.12.2011		31.12.2010	
Actifs¹				
Placements de capitaux				
Liquidités et dépôts à terme	1 092 754	7.96%	816 365	6.64%
Titres à revenu fixe	7 702 492	56.09%	7 052 552	57.39%
Hypothèques et autres créances nominales	2 448 818	17.83%	2 225 685	18.11%
Actions et parts de fonds de placement	589 576	4.29%	630 429	5.13%
Private equity et hedge funds	80 116	0.58%	80 031	0.65%
Placements dans des participations et des entreprises liées	43 539	0.32%	43 539	0.35%
Immeubles	1 770 224	12.89%	1 388 513	11.30%
Autres placements de capitaux	5 564	0.04%	52 397	0.43%
Total	13 733 083		12 289 511	
Passifs¹				
Provisions techniques brutes				
Avoirs de vieillesse	8 096 562		7 257 408	
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	2 733 843		2 341 524	
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	1 119 800		1 092 844	
Polices de libre passage	289 431		276 385	
Provision pour sinistres survenus à régler	261 574		294 832	
Fonds de renchérissement	280 842		267 242	
Parts d'excédents créditées	128 224		113 669	
Autres provisions techniques	18 487		16 737	
Total	12 928 762		11 660 641	

¹ Extrait du bilan conformément au schéma de publication de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

L'Helvetia a repris au 01.01.2011, avec effet sur le résultat, les affaires vie collective de Phenix Assurances. Cette partie de l'activité n'est pas encore comprise dans les chiffres 2010. C'est la raison pour laquelle seule une comparaison limitée peut être effectuée par rapport à l'année précédente. Une note en bas de page indique les ajustements des valeurs de l'année précédente par rapport au compte d'exploitation de l'année dernière en raison de cette reprise.

Placements de capitaux.

L'année de placement 2011

Au cours de l'exercice sous revue, les marchés des placements ont été toujours plus influencés par la crise de l'endettement, qui a connu une aggravation au niveau international. Cela a provoqué une insécurité croissante sur les marchés et une grande fébrilité dans le milieu politique. Les intérêts des titres d'État de premier ordre ont atteint des niveaux historiquement bas en raison de la politique monétaire plus offensive des banques centrales, tandis que les écarts de taux des pays à problèmes montaient en flèche. Les marchés actions ont perdu entre-temps jusqu'à 30% de leur valeur et généralement conclu l'année sur une perte d'environ 10%. En revanche, les placements en valeurs matérielles comme l'or et l'immobilier résidentiel suisse étaient très demandés et ont réalisé des plus-values correspondantes. Une fois de plus, le franc suisse a revêtu le rôle de «valeur refuge». Son envol n'a pu être stoppé que par l'intervention de la Banque Nationale Suisse. Dans ce contexte, le portefeuille vie collective de l'Helvetia, caractérisé par sa politique de placement éprouvée orientée sécurité et le concept avéré de gestion du risque, a réalisé une performance réjouissante de 5%.

Stabilité de la structure de placement

Le volume de placement a augmenté au cours de l'exercice sous revue de près de CHF 1.7 milliard (aux valeurs du marché). Cette augmentation est notamment attribuable au dynamisme de l'évolution des affaires. En plus de cela, les réserves d'évaluation, qui proviennent essentiellement des titres à revenu fixe, ont fourni une contribution substantielle avec une augmentation de près de CHF 400 millions. La structure des placements n'a que très peu évolué. Une

grande partie des nouveaux fonds a été investie dans des obligations; de plus, le portefeuille immobilier a été étendu comme prévu et la part des hypothèques légèrement augmentée. Le portefeuille d'emprunts est toujours de très bonne qualité; au cours de l'exercice sous revue, aucune perte n'est à enregistrer.

De solides revenus des placements

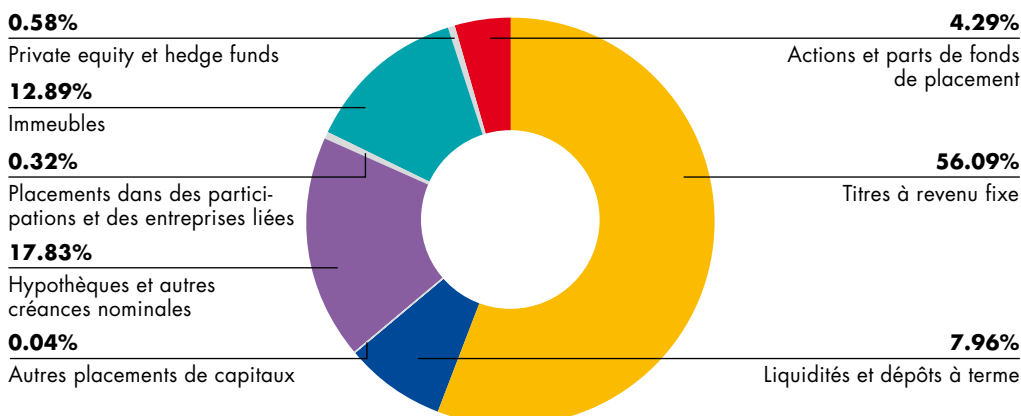
En 2011, le total des revenus des placements se monte à environ CHF 300 millions. Par rapport à l'année précédente, cela se traduit par un recul d'environ CHF 35 millions. Les produits en cours, à hauteur de plus de CHF 370 millions (+20 millions par rapport à 2010) ont été impactés négativement par les pertes provoquées, pour une grande part, par la faiblesse des marchés actions et, pour une part moindre, par le faible niveau des monnaies. Le rendement net direct aux valeurs comptables a atteint 2.25%, un résultat honorable au vu des conditions turbulentes sur le marché. Les pertes influençant le bénéfice ont été largement surcompensées du fait des augmentations de valeur des placements à revenu fixe, de sorte que la performance a atteint environ 5% aux valeurs du marché. Cela souligne d'une part l'excellente qualité du portefeuille d'emprunts et met en lumière, d'autre part, les avantages de notre allocation d'actifs équilibrée, qui cible le maintien durable de la valeur et la réalisation de revenus de placements constants.

Perspectives

Au vu des problèmes d'endettement non résolus, les marchés vont probablement rester volatils. Dans un tel contexte, l'assurance vie collective de l'Helvetia continuera à appliquer sa politique éprouvée en matière de placements et de couverture.

Allocation d'actifs

Total des placements de capitaux par catégorie de placement au 31.12.2011 (en % de la valeur comptable)



État au 31.12.2011, en 1 000 CHF	Valeur comptable	Valeur du marché
----------------------------------	------------------	------------------

Total des placements de capitaux

Au début de l'exercice ¹	12 422 003	12 845 934
À la fin de l'exercice	13 733 083	14 538 296

Réserves d'évaluation

Au début de l'exercice		423 931
À la fin de l'exercice		805 213
Variation		381 282

État au 31.12.2011, en 1 000 CHF	Brut ²	Net ³
----------------------------------	-------------------	------------------

Produit des placements de capitaux

Produit des placements de capitaux	311 341	294 836
Rendement sur valeurs comptables	2.38%	2.25%
Performance aux valeurs du marché	5.06%	4.94%

¹ La valeur comptable du total des placements de capitaux au début de l'exercice est supérieure de CHF 132.5 millions à la valeur de la fin de l'année précédente. Cette valeur résulte de la reprise des affaires vie collective de Phenix Assurances. La valeur du marché augmente en conséquence de CHF 139.1 millions.

² Y compris la charge d'intérêts; avant imputation des frais d'administration de la fortune

³ Y compris la charge d'intérêts; après imputation des frais d'administration de la fortune

Quote-part minimum.

Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum stipulent qu'au moins 90% des produits sont à utiliser en faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurances.

État au 31.12.2011, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	262 059	218 855	56 929	537 843
Prestations affectées	-226 923	-126 243	-44 648	-397 814
Résultat brut	35 136	92 612	12 281	140 029
Risque de longévité				-53 987
Découverts en cas de transformation en rentes				-48 512
Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants				585
Événements assurés survenus et pas encore déclarés				23 059
Fluctuations de sinistres				-200
Garanties d'intérêt				-1 135
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				-80 190
Attribution au fonds d'excédents				-18 771
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				41 068
Quote-part de distribution				92.4%

En 2011, l'Helvetia a affecté CHF 496.8 millions au profit des assurés dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Cela correspond à une quote-part de distribution de 92.4%.

Les composantes suivantes font partie des prestations en faveur des assurés:

- Prestations directement affectées aux processus épargne, risque et frais (cf. le tableau ci-contre): CHF 397.8 millions
- Renforcement des réserves: CHF 80.2 millions
- Attribution au fonds d'excédents: CHF 18.8 millions

La sécurité des fonds de prévoyance revêt une priorité absolue à l'Helvetia. Le résultat du risque a connu une évolution favorable, raison pour laquelle des renforcements ont pu être dissous dans ce domaine. En revanche, l'évolution probable du processus de «longévité» a exigé également en 2011 un renforcement de provisions techniques. Nous tenons ainsi suffisamment compte des conditions-cadres démographiques et économiques. Les découverts qui naissent de la différence entre le taux légal de conversion des rentes et le taux exact de conversion des rentes d'un point de vue actuariel sont l'une des conséquences

de ces conditions-cadres. Par rapport aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs et invalides, le besoin de financement des découverts représente actuellement quelque 0.4%.

Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Produits	Prestations
Épargne	Produit net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, transformation de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

État au 31.12.2011, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	32 777	108 972	29 001	170 750
Prestations affectées	-38 254	-43 745	-15 984	-97 983
Résultat brut	-5 477	65 227	13 017	72 767
Risque de longévité				-15 300
Découverts en cas de transformation en rentes				-8 500
Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants				600
Événements assurés survenus et pas encore déclarés				11 583
Fluctuations de sinistres				0
Garanties d'intérêt				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				-11 617
Attribution au fonds d'excédents				-46 541
Résultat d'exploitation des affaires non rattachées à la quote-part minimum				14 609
Quote-part de distribution				91.4%

Les contrats qui disposent d'une réglementation spéciale de la participation aux excédents incluent notamment

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices): dans ce cas, la participation aux bénéfices sous forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question;
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe donc directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swisscanto en tant qu'institutions de prévoyance avec propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swisscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global de l'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès de l'Helvetia.

Récapitulation du résultat d'exploitation

État au 31.12.2011, en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum		Non rattaché à la quote-part minimum		Total
Épargne	262 059		32 777		294 836
Risque	218 855		108 972		327 827
Frais	56 929		29 001		85 930
Recettes brutes	537 843	100.0%	170 750	100.0%	708 593
Prestations en faveur des assurés	-496 775	92.4%	-156 141	91.4%	-652 916
Résultat d'exploitation	41 068	7.6%	14 609	8.6%	55 677

Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2011, CHF 65.3 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 18.8 millions concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

Évolution du fonds d'excédents

en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum	Non rattaché à la quote-part minimum	Total
État au 31.12.2010 ¹	114 753	19 474	134 227
Attribution du compte d'exploitation	18 771	46 541	65 312
Attribution aux institutions de prévoyance	-37 129	-21 018	-58 147
État au 31.12.2011	96 395	44 997	141 392

¹ L'état du fonds d'excédents au 31.12.2010 augmente dans les affaires rattachées à la quote-part minimum, par rapport au montant final apparaissant dans le compte d'exploitation 2010, d'un montant de CHF 66'000, qui résulte de la reprise des affaires vie collective de Phenix Assurances.

Dans le domaine soumis à la quote-part minimum, des excédents à hauteur de CHF 37.1 millions ont été distribués en 2011. Il s'agit des excédents de risque et d'intérêt de 2010 crédités aux institutions de prévoyance à terme échu le 01.01.2011, ainsi que de la participation aux excédents 2011 des polices de libre passage.

Le résultat d'exploitation 2011 solide et une politique d'excédents qui a accordé, ces dernières années, la priorité à la continuité et à la stabilité permettent à l'Helvetia d'accroître substantiellement la participation aux excédents par rapport à l'année précédente dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Les excédents suivants sont crédités le 01.01.2012 à terme échu pour l'exercice 2011:

Excédent de risque pour l'année 2011¹

en %	Taux d'excédent
Sur les primes de risque invalidité	10
Sur les primes de risque au décès	25

¹ Les clients bénéficiant d'une convention spécifique pour les excédents et d'assurances collectives en dehors de la prévoyance professionnelle sont exclus de l'excédent de risque.

Excédent d'intérêts et rendement global pour l'année 2011²

en %	Taux d'excédent	Rémunération garantie	Rendement global
Avoir de vieillesse LPP	0.0	2.0	2.0
Avoir de vieillesse surobligatoire	0.9	1.5	2.4

² S'applique aux solutions d'assurance complète des fondations collectives de l'Helvetia et des fondations autonomes avec un contrat d'assurance complète.

La rémunération globale de l'avoir de vieillesse obligatoire est inférieure de 0.4% à celle de l'avoir de vieillesse surobligatoire. La différence résulte des pertes de conversion dans le régime obligatoire.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

Autres chiffres-clés.

Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision technique. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Évolution du fonds de renchérissement

en 1 000 CHF

État au 31.12.2010 ¹	269 835
Primes de renchérissement encaissées	8 582
Intérêt tarifaire	3 299
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-874
État au 31.12.2011	280 842

¹ L'état du fonds de renchérissement au 31.12.2010 est augmenté du montant de CHF 2.6 millions qui résulte de la reprise des affaires vie collective de Phenix Assurances. Il ne correspond donc pas à l'état final apparaissant dans le compte d'exploitation 2010.

Adaptation des rentes

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation du renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation des rentes AVS. En conséquence de cette réglementation, les rentes obligatoires de survivants et d'invalidité sont adaptées comme suit au 01.01.2011:

Début de la rente pendant l'année ou la période	Taux d'adaptation en %
1985-2005	0.0
2006	0.3
2007	2.3

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Nombre d'assurés et de contrats à la fin de l'exercice

	2011	2010
Assurés actifs	162 751	154 425
Bénéficiaires de rentes	19 366	17 543
Polices de libre passage	11 722	11 369
Nombre d'assurés	193 839	183 337
Nombre de contrats collectifs	18 639	16 653

Taux d'intérêt et de conversion 2011

	Régime subrogatoire en %
Taux d'intérêt des avoirs de vieillesse	1.500
Hommes (âge: 65 ans)	5.835
Femmes (âge: 64 ans)	5.574

Coûts de mise en œuvre

en 1 000 CHF	2011	2010
Frais d'acquisition	20 028	16 419
Frais de marketing et de publicité	2 972	2 773
Frais d'administration générale	62 337	60 547
Part de réassurance dans les frais d'administration	-6 219	-7 887
Total des coûts de mise en œuvre	79 118	71 852
Coûts de mise en œuvre moyens par assuré (en CHF)	408	392
Prime de frais moyenne par assuré (en CHF)	443	461

Le calcul des coûts moyens par personne assurée tient compte de tous les types d'assurances (assurance complète, assurance de risque, etc.), qui se distinguent cependant par l'étendue des prestations et donc par les coûts.

Les frais de marketing et de publicité ont été présentés séparément pour la première fois en 2011. Jusqu'ici, ils étaient toujours compris dans les frais d'acquisition. Les frais de traitement des prestations sont désormais mentionnés séparément, dans les prestations d'assurance, selon la directive de la FINMA et ne sont plus compris dans les coûts de mise en œuvre (cf. compte de résultat). Afin de faciliter la comparaison des données, les chiffres correspondants de 2010 ont également été ajustés en fonction de ce principe.

La légère augmentation des coûts de mise en œuvre moyens est surtout attribuable au volume de nouvelles affaires et aux frais d'acquisition qui y sont liés, ainsi qu'à la reprise des agences de Phenix Assurances et de leurs collaborateurs.

Frais d'administration de la fortune

en 1 000 CHF	2011	2010
Total des placements de capitaux moyen aux valeurs du marché	13 692 115	12 226 400
Frais pour la gestion de la fortune	16 505	15 276
Frais d'administration de la fortune en % du total des placements de capitaux	0.12	0.12

Les frais d'administration de la fortune incluent tous les frais internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Les frais de transaction et les charges afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur. Le taux de frais de l'Helvetia de 0.12% du portefeuille moyen de placements de capitaux est nettement inférieur à la moyenne actuelle du secteur, pour la troisième année consécutive.

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

